

UN CADRE DE GESTION POUR LES AED

Le projet de circulaire n'apporte pas d'avancées et fait l'impasse sur des sujets importants pour lesquels nous avons fait des propositions concrètes. Il est nécessaire selon nous qu'il soit complété par un guide national permettant sa mise en œuvre pratique dans les administrations académiques et dans les établissements.

Nos principales revendications portent sur :

• L'accès à la cédéisation

C'est à l'employeur de proposer un CDI à tout agent ayant une ancienneté de 6 ans : c'est une exigence du droit européen. **Le CDI doit être proposé de façon systématique** à tous les agents qui remplissent les conditions d'accès.

La mobilité

Si la mobilité **inter académies** est possible, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques demande la mise en place d'une **procédure unique** afin de sécuriser cette démarche et de maintenir une cohérence entre les contrats. La **création d'un mouvement académique des agents en CDI** doit être organisée.**La formation**

La CFDT demande que les parcours professionnels des AED soient **balisés et sécurisés** tout au long de leur carrière. **L'entretien professionnel**, doit être annuel et permettre aux AED **d'exprimer ces besoins en formation**. Nous demandons aussi que les AED qui sont en CDD puissent bénéficier (comme pour les AED en CDI) **d'autorisations spécifiques d'absence liées à la poursuite d'études**. Cette possibilité existait, elle doit être reconduite.**La rémunération**

La CFDT demande la mise en place d'**une grille de rémunération nationale** qui pourra servir, par la suite, de base de négociations dans les académies. Cela évitera des disparités importantes d'un rectorat à l'autre car le cadre de gestion laisse la possibilité aux académies de rémunérer les AED selon des critères qui leur sont propres..

*Puisque ce cadre de gestion n'est pas satisfaisant de notre point de vue, nous voulons qu'il soit assorti d'un **guide national** précisant tout ce qui est interprétable dans cette circulaire.*

Pour contacter notre référent académique : asampaio-de-sousa@efrp.cfdt.fr

Ce cadre de gestion, n'est qu'un rappel des textes qui réglementent le statut de ces personnels contractuels. C'est insuffisant pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques qui demande un guide en complément.